



IMPORTANT: Tout dossier incomplet sera refusé.

Avant toute démarche n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service Logement
04 42 48 94 80

Pour toutes les personnes composant le foyer, merci de compléter votre demande de logement en fournissant la photocopie des justificatifs suivants :

Information Importante :

Votre employeur cotise t-il à Action Logement ?

Si oui , vous devez vous inscrire sur la plateforme AL-IN

- Merci de compléter la page Choix des quartiers

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport en cours de validité pour les deux époux ainsi que pour les autres personnes devant vivre au foyer (justificatifs obligatoires)
- Livret de famille pour les enfants ou certificat de grossesse (justificatifs obligatoires)
- Jugement de Divorce
- Attestation CAF(justificatifs obligatoires)
- Certificat d'hébergement + PI
- Dernier avis d'imposition (justificatifs obligatoires)
- Carte de Sécurité Sociale
- 3 Derniers Bulletins de salaires ou attestations pôle emploi (justificatifs obligatoires)